



**Commission de la culture, du
patrimoine et de la mémoire**

3223 - Equipements culturels et muséographie

**Attribution de subventions au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2014/699

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport porte sur trois dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

I/ La Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg

La Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS) est un établissement public à caractère administratif, aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, auquel le Département attribue 6,8 M € pour son projet de restructuration/extension. La réouverture au public devrait avoir lieu en octobre/novembre 2014.

Dans le cadre de la convention 2012-2014 entre le Département et la BNUS, adoptée en commission permanente du 3 septembre 2012, il est prévu que le Département participe :

- 1) A l'action culturelle de la BNUS, le montant plafonné de la subvention s'élevant à 10 000 €.
- 2) A l'acquisition d'ouvrages, pour un montant annuel plafonné à 15 000 €.

Pour les acquisitions, les critères sont les suivants :

- l'ouvrage présente un caractère emblématique pour l'Alsace ;
- il semble plus pertinent de conserver l'ouvrage en Alsace qu'ailleurs en France ;
- la demande de subvention est effectuée en amont de l'achat.

La présente demande de la BNUS porte sur l'acquisition d'un manuscrit du XVI^e siècle : manuscrit extrait de l'œuvre de Henri Suso (Heinrich Seuse), intitulée *Büchlein der ewigen Weisheit*, daté entre 1450 et 1500.

Ce guide pour la contemplation a été une des lectures les plus importantes des cercles de la *Devotio moderna*, mouvement intellectuel et religieux qui imprégna l'Europe rhénane au XV^e siècle.

Henri Suso (né vers Constance et mort à Ulm) n'était pas alsacien, mais ce dominicain fit une partie de ses études à Strasbourg et y garda des attaches. Le manuscrit en question n'est pas originaire d'Alsace, mais le mouvement religieux de la mystique rhénane eut un de ses épiscopales à Strasbourg.

Cette œuvre compléterait ainsi la collection de manuscrits de la BNUS émanant de la mystique rhénane, numérisée dès 2001.

La présente demande correspond bien aux trois critères de la convention, le manuscrit présentant un caractère emblématique pour l'Alsace, et la demande ayant été déposée avant son acquisition.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion le 6 octobre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

II/ Le CIP d'Andlau

Le projet d'Andlau autour des gestes et des savoir-faire a été labellisé « Centre d'Interprétation du Patrimoine » par le Département le 17 décembre 2007, et est inscrit projet d'excellence dans le contrat de territoire de Barr Bernstein 2007-2012. « Les Ateliers de la Seigneurie » proposent une découverte active du patrimoine et des richesses spécifiques du Pays de Barr et du Bernstein, sous l'angle des métiers d'art et artisanaux. Le site a ouvert au public le 19 octobre 2013.

La pédagogie employée s'appuie sur une approche transversale, la démonstration/manipulation, et la participation active des enfants. Plusieurs projets de médiation sont envisagés en 2014, afin d'offrir un large panel d'outils pour découvrir et faire comprendre les différents sujets abordés dans le parcours permanent du CIP :

- 1) *Création d'un jeu pour enfants* sous la forme d'une enquête policière interactive afin de faire découvrir les secrets de la renaissance
- 2) *Conception de visites ludiques* en costumes des 20 communes du territoire à destination des scolaires, du public familial local et touristique (non réalisées en 2013)
- 3) *Animation d'ateliers « mobiles »* (déplaçables et adaptables aux 20 communes du territoire) à destination des scolaires, des handicapés, et des centres de loisirs, sur les thèmes de la fresque, de la maison à pan de bois, de la lecture du paysage
- 4) *Création d'un atelier-vitrail* à destination des scolaires, des handicapés, et des centres de loisirs afin de faire connaître l'un des plus grands vitraillistes de la Renaissance originaire d'Andlau (Peter Hemmel von Andlau)
- 5) *Mise en place d'ateliers pédagogiques pour le public individuel* (enfant, adulte, famille) afin de faire découvrir des techniques et matériaux (ateliers encadrés par des artisans d'art, membres de la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace)
- 6) *Mise en place d'une programmation tout au long de l'année pour adultes* (conférences, ateliers d'initiation à une technique, ateliers de dégustation de vins, assurés par des professionnels qualifiés)

Le coût global de cette programmation 2014 est estimé à 85 799.20€ (soit 76 549,20 € sur les dépenses de fonctionnement et 9 250 € sur les dépenses de petit investissement).

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 10 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 38 899,60 € représentant 50 % des dépenses éligibles :

- . 34 274,60 € sur les dépenses de fonctionnement ;
- . 4 625,00 € sur les dépenses d'investissement.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion le 6 octobre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

III/ Le CIP de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

1. La Maison Rurale de l'Outre-Forêt et son projet de réhabilitation

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) est une ancienne ferme du XVIII^e siècle, acquise par le SIVOM de Pechelbronn en 1988 et animée par l'Association des Amis de la MROF depuis 1989. Ouvert au public depuis 1998, l'équipement a vocation à raconter la vie d'une

famille paysanne au début du XX^e siècle en Alsace du Nord. Ses collections et ateliers font ainsi revivre les métiers ruraux d'antan, mais aussi la vie quotidienne et festive. Elle accueille en moyenne 12 000 visiteurs par an.

Les améliorations apportées lors des travaux de réaffectation des différents bâtiments (maison d'habitation, grange...) en espace muséographique se sont révélées insuffisantes, et posent de réels problèmes d'inconfort pour le visiteur et le personnel, outre qu'elles génèrent des charges d'exploitation élevées. Aussi, la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, propriétaire des lieux, a souhaité engager un projet de réhabilitation énergétique et de mise en accessibilité, dans le cadre de l'appel à projet de la Région Alsace « Aide à la rénovation BBC de bâtiments communaux ». Par ailleurs, le maître d'ouvrage souhaite faire de cet équipement un centre de ressources sur les techniques de rénovation du bâti ancien, tout en étant un exemple de ce qu'il est possible de faire en termes d'économies d'énergie.

Le projet comprend ainsi :

- la réhabilitation patrimoniale de la MROF (réfection des toitures, ravalement des façades, réparation de diverses dégradations),
- la réhabilitation énergétique de la MROF (travaux d'isolation, de ventilation, étanchéité à l'air et mise en place d'une chaufferie à pellets),
- amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées avec, si besoin, demande de dérogation et mise en place de mesures compensatoires,
- amélioration du fonctionnement de l'équipement, notamment de l'accueil du public,
- amélioration des conditions de travail du personnel.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 980 167,71 € HT (valeur en date de septembre 2013), comprenant les études préalables, les travaux, les honoraires, les aléas et révisions, et des frais divers.

L'APD a été approuvé en conseil communautaire le 23 septembre 2013 et les travaux ont débuté en juillet 2014 ; la réouverture de l'équipement est prévue en mai-juin 2015.

PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | MONTANT HT en euros | RECETTES | MONTANT HT en euros | Taux de participation en % |
|--|--------------------------------|--|--------------------------------|---|
| Etudes et diagnostics préalables | 18 525.08 | Conseil Général du Bas-Rhin | 392 067.08 | 40 % |
| Acquisition foncière et déménagement | 4651 | Conseil Régional | 80 266.58 | 8.2 % |
| Honoraires | 91 790 | Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn | 507 834.05 | 51.80 % |
| Travaux | 814 651.51 | | | |
| Frais administratifs | 2 217.12 | | | |
| Divers (sécurité, prestations liées à l'ouverture | 48 333 | | | |
| TOTAL | 980 167.71 | | 980 167.71 | 100 % |

2. Le soutien financier du Département

Ce projet est inscrit au contrat de territoire de Sauer-Pechelbronn 2011-2016 pour une première tranche de travaux à hauteur de 450 000 € HT (et une subvention départementale

attendue de 180 000 €). Toutefois, les travaux sont désormais prévus en une seule tranche et s'élèveront à 980 167,71 € HT.

Selon le dispositif défini en 2006 pour le soutien aux CIP au titre de l'investissement, la participation du Département s'élèverait ainsi à **386 301,90 €**, représentant 40% du coût du projet plafonné à 1060 € par m² de surface utile (sur une dépense éligible de 965 754,71 € HT - ne sont pas pris en compte les frais d'acquisition foncière, de déménagement et les prestations liées à l'ouverture -), sous réserve de la rédaction d'un projet culturel, définissant les grandes orientations de l'équipement sur les 5 années à venir (en termes de gestion des collections, de politique de valorisation et d'animation culturelle, de politique partenariale).

Le projet culturel étant une pièce requise pour l'instruction d'une demande de soutien du Département au titre de l'investissement des CIP, il est proposé que ce soit l'un des axes de travail prioritaire défini dans la prochaine convention d'objectifs entre le Département, la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn et l'association des Amis de la MROF.

Le contrat de territoire de Sauer-Pechelbronn 2011-2016 étant encore à ce jour en cours de révision, et son adoption en commission permanente n'étant prévue que le 1^{er} décembre 2014, il est proposé de :

- voter la subvention inscrite au contrat de territoire, soit 180 000 €, correspondant à la première tranche ;
- d'examiner la seconde tranche après révision du contrat de territoire.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion le 6 octobre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Par ailleurs, en fonction des crédits disponibles en fin d'année, le plafond des versements prévus dans les conventions financières pour l'année 2014 peut être revu à la hausse, dans la limite de l'avancée réelle des travaux et de la transmission effective des pièces justificatives.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide aux actions culturelles et patrimoniales et du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine, d'attribuer des subventions d'un montant total de 226 899,60 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et à celles indiquées dans la convention jointe à la présente délibération, selon la répartition suivante :

- 8 000 € à la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg pour l'acquisition d'ouvrages patrimoniaux ;

- 38 899,60 € à la communauté de communes de Barr-Bernstein, dont 34 274,60 € sur les dépenses de fonctionnement et 4 625 € sur les dépenses d'investissement ;

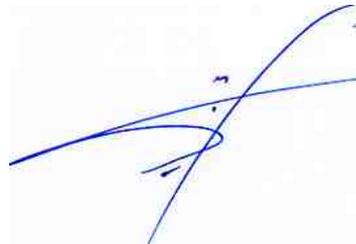
- 180 000 € à la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn ;

La commission permanente décide de la possibilité de revoir à la hausse le plafond des crédits prévus dans les conventions financières pour l'année 2014.

Elle approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn et autorise son président à signer la convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL